

Date de convocation : 13 novembre 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19h00, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en seconde convocation, la séance du dix novembre ayant été ajournée en raison de l'absence de quorum conformément aux dispositions en vigueur. La présente séance n'exige pas de quorum pour valablement délibérer. »

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 6 - **Votants** : 8

Etaients présents, M. FATACCIOLI Loïc, M. REVERSAT Jean, Mme PEYRARD Corinne, Mme MAYEN Claudine, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier,

Procuration : Mme NADAL Karine (Mme PEYRARD Corinne), M BRIDIER Bernard (FATACCIOLI Loïc),

Absents excusés : Mme MAZURE Danièle, Mme GOLENDORF Yolande, M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Mme JEANJEAN Régine, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Finances -- Fixation des tarifs 2026 -- Accueil de Loisirs

Rapporteur : Corinne Peyrard, adjointe

Dans le cadre de la préparation de l'exercice 2026, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs applicables à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Ce service, organisé par la commune de Boisseron, accueille les jeunes durant les vacances scolaires et propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs encadrés par une équipe d'animation qualifiée.

Les tarifs actuellement en vigueur datent de l'année 2025, il est proposé au conseil de maintenir les tarifs pour 2026.

Les tarifs proposés sont établis en fonction des tranches de revenus, entre les familles et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux a

	Tranches revenus	Adhésions 2026	Sorties 2026	Repas 2026
1	Jusqu'à 20 000 €	15,00 €	9,00 €	5,00 €
2	De 20 001 € à 33 000 €	20,00 €	10,00 €	5,00 €
3	De 33 001 € à 45 000 €	25,00 €	11,00 €	5,00 €
4	De 45 001 € à plus	30,00 €	12,00 €	5,00 €

Mme Peyrard précise que pour le séjour de sports d'Hiver un tarif unique est mis en place à hauteur de 470 € par participant. Ce séjour se déroulera du 01 au 06 mars 2026.

Ces tarifs seront reconduits applicables à partir du 1er janvier 2026. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité et :

- Approuve les tarifs 2026 de l'ALSH Ados tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces tarifs

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Jean Reversat

